



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécheresse

Question écrite n° 92037

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les sécheresses successives subies par les agriculteurs de notre pays. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de faire face à une nouvelle sécheresse.

Texte de la réponse

Les sécheresses des dernières années ont montré la nécessité de réduire la vulnérabilité des cultures aux fluctuations de la ressource en eau et de sécuriser l'irrigation, là où elle s'impose. La réalisation de ces objectifs implique d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau. Un renforcement de la gestion collective est prévu à cet effet dans le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques par une mesure incitative sur « la redevance prélèvement ». Ce projet de loi reconnaît en outre l'intérêt de mobiliser de nouvelles ressources en définissant les conditions de réalisation et de gestion environnementale du programme décennal de création de retenues modestes destiné à améliorer la gestion de la ressource en eau. D'ores et déjà, l'action du ministère de l'agriculture et de la pêche s'inscrit dans cette évolution par le financement de ces opérations. Parallèlement à la poursuite d'une irrigation maîtrisée s'imposant à une production de qualité, le volet agronomique doit être développé par la promotion de cultures mieux adaptées aux besoins en eau des plantes, à la réserve utile des sols et aux ressources en eau. Dans cette perspective, la sélection de plantes résistant mieux au stress hydrique s'appuie sur les recherches conduites actuellement par les établissements publics, notamment l'INRA, oeuvrant dans ce domaine. Privilégier les cultures précoces permet de réduire les besoins en eau et de les satisfaire à une période où la ressource est plus disponible. Cette année, les agriculteurs ont poursuivi l'anticipation du manque d'eau par la mise en place d'assolements adaptés sans que soient perdues de vue les conséquences économiques résultant de ces choix pour les exploitations et les filières. Ces approches intégrées s'inscrivent dans le droit fil des actions présentées dans le Plan de gestion de la rareté de la ressource, qui se propose, bassin par bassin, avec les organismes professionnels agricoles, de « valoriser les résultats des programmes de recherche relatifs à l'adaptation des cultures au climat et aux sols ».

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92037

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4056

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5865